

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

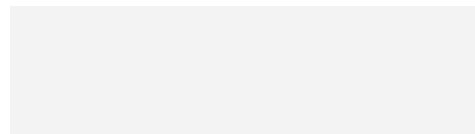
**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS  
148-05, 269, 271 ET 272**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- |                  |  |
|------------------|--|
| Règlement 218-05 | modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances – (RMH-450)<br><br>Adoption par le conseil : 17 décembre 2013   |
| Règlement 269    | pour emprunter la somme de 2 550 000 \$ afin de pourvoir à la mise en application du plan directeur des parcs, espaces verts, équipements sportifs et communautaires, phase III<br><br>Adoption par le conseil : 19 novembre 2013<br>Approbation par les personnes habiles à voter : 4 décembre 2013<br>Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports : 16 décembre 2013 |
| Règlement 271    | relatif au stationnement sur la propriété du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Valleyfield et sur la propriété de la Cité des Arts et des Sports inc.<br><br>Adoption par le conseil : 17 décembre 2013   |
| Règlement 272    | concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux<br><br>Adoption par le conseil : 17 décembre 2013  |

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 20 décembre 2013.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier